

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00098
Numéro SIREN : 381 083 179
Nom ou dénomination : CHARPENTES INDUSTRIELLES RHONE ALPES MEDITERRANEE
CIRAM

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001574

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/001574**
n° de gestion : **1991B00098**
n° SIREN : **381 083 179 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 07/03/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

CHARPENTES INDUSTRIELLES RHONE ALPES MEDITERRANEE CIRAM - Société par actions simplifiée
2890 A route de L'aéroport ZA les Fontaines 26120 Chabeuil -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



722724



Désignation de l'entreprise : <u>SAS CIRAM</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>2890A ROUTE DE L'AEROPORT 26120 CHABEUIL</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 8 1 0 8 3 1 7 9 0 0 0 2 2</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, <u>30/09/2017</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AL		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
ACTIF IMMOBILISE* IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	373 844	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	676 186	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	337 750	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	77 900
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	7 334
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI	45 030		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 518 043	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	98 323	
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	18 247	
	Marchandises	BT	BU		
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	450 116	
	Autres créances (3)	BZ	CA	56 357	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	295 611	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	918 653	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	2 436 697	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certain conforme
Le Président

Désignation de l'entreprise		SAS CIRAM		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :300 000.....)		DA	300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	30 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)		DG	289 468	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	87 916	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	707 383	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	227 172	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	254 048	
	Dettes fiscales et sociales		DY	168 284	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul.	Autres dettes		EA		
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	649 504		
Ecart de conversion passif *		ED	(V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 356 888		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	513 604	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS CIRAM

 Néant *

		Exercice N				Total
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	2 801 043	FE	FF	2 801 043
		FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 801 043	FK	FL	2 801 043
	Production stockée *				FM	-7 908
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	44 400
	Autres Produits (1) (11)				FQ	500
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	1 317 330
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	6 585
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	514 860
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	31 161
	Salaires et traitements *				FY	556 170
	Charges sociales (10)				FZ	192 444
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	84 702
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)				GE	25 125
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 728 376
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	109 658
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	2 261
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)					GP	2 261
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	5 050
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)					GU	5 050
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-2 789
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	106 869

Désignation de l'entreprise <u>SAS CIRAM</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	15 117	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 117	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 252	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 252	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	13 865	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	32 818	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 855 413	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 767 497	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	87 916	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	11 169
		- Crédit-bail immobilier	HQ	319
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	2 650	
	(6ter) {	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	19 991	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VALEUR CESSION IMMOBILISATIONS			15 117	
AMENDES ET PENALITES		1 252		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE			NA
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL		NS	
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	O		
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	O		
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans ans

Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au dernier prix d'achat.

Les produits fabriqués sont évalués au prix de vente, diminué d'un coefficient de réfaction.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui	369 840	4 004
		Instal.géné., agencts & aménagts const.		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		675 947	109 650
		Instal. gén., agencts & aménagts divers	133 206	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	119 061	24 900
	Matériel de bureau & info., mobilier	80 156		
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL III	1 378 210		138 554
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		85 234	
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		45 030	
	TOTAL IV	130 264		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		1 508 474		138 554

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével. TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL II					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui			373 844	
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indust.		109 412	676 186		
		Ins. gal. agen. amé. div.	6 305	126 901		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	134	143 827		
	Mat.bureau, info., mob.	13 135	67 021			
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL III		128 986	1 387 779		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations			85 234		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			45 030		
	TOTAL IV			130 264		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			128 986	1 518 043		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	207 049	32 275		239 324
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		666 908	13 297	109 412	570 793
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	116 920	9 209	6 305	119 824
	Matériel de transport	60 497	26 144	134	86 508
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	71 483	3 776	13 135	62 124
TOTAL		1 122 857	84 702	128 986	1 078 573
TOTAL GENERAL		1 122 857	84 702	128 986	1 078 573

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Constr.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Immo. corpor.	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
Immo. corpor.	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation			24 409		
financières					
exceptionnelles					

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
LA CHARPENTERIE - 4 ALLEE DU DAUPHINE - ZI 26300 BO 2B2C - 4 ALLEE DU DAUPHINE - ZI 26300 BOURG DE PEAG	171 000 45 000	96 277 238 222	33,33 33,33	-20 582 58 942
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	7 334		7 334
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	45 030		45 030
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	1 478		1 478
	Autres créances clients	448 638	448 638	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input style="width: 100px; height: 15px;" type="text"/>			
	Personnel et comptes rattachés	1 280	1 280	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	16 487	16 487	
	Etat & autres	9 495	9 495	
	coll. publiques	22 595	22 595	
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	6 500	6 500	
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		558 836	504 995	53 842
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	22 595
Disponibilités	
TOTAL	22 595

CAPITAUX PROPRES

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	300,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000,00	300,00

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine					
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		227 172	91 272	135 900	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		254 048	254 048		
Personnel & comptes rattachés		64 642	64 642		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		42 298	42 298		
Etat & Impôts sur les bénéfices					
autres Taxe sur la valeur ajoutée		23 455	23 455		
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés		37 889	37 889		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		649 504	513 604	135 900	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	134 900			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	69 055			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 200
Dettes fiscales et sociales	67 184
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	75 384

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2017, le CICE s'élève à 29 310 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

La société CIRAM bénéficie du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6% en 2016 et de 7% en 2017. Pour l'exercice clos le 30.09.2017, la société a comptabilisé en produits (réduction de la ligne "Charges sociales" du compte de résultat) un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) d'un montant de 29310€. En raison d'une clôture au 30 septembre, la société est en décalage avec l'année civile et ne peut donc imputer la totalité de ce crédit :

- CICE 2016 : € remboursable au 15.01.2017 en raison d'un excédent d'acomptes d'IS versés
 - dont 19334€ comptabilisé sur l'exercice précédent (01.01-30.09.2016)
 - dont 6715€ comptabilisé au titre du 4ème tri 2016
- CICE 2017 : 22595€ (01.01 au 30.09.2017)
comptabilisé en produit à recevoir dans l'attente d'une imputation sur l'impôt sur les bénéfices du prochain exercice.

ENGAGEMENTS

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

La société a souscrit un contrat IFC à compter de 01/10/2013.
Le montant payé depuis cette date s'élève à 14588€.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement TOTAL (1)						
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions TOTAL						

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Le fonds de commerce a été nanti au profit des banques.

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	227 172	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	227 172	

SAS CHARPENTES INDUSTRIELLES RHONE ALPES MEDITERRANEE

CIRAM

Société par Actions Simplifiée

au capital de 300 000 Euros

Siège social : 2890 A Route de l'aéroport

ZA Les Fontaines

26120 CHABEUIL

RCS ROMANS 381 083 179

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-huit,

Le 15 février,

à 17 heures,

L'Assemblée Générale se tient, au siège social, les actionnaires ayant été convoqués par Monsieur Eddy CHAZOT, Président de la société.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire, les pouvoirs des actionnaires étant annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eddy CHAZOT en sa qualité de Président de la Société.

La Société 2CARA, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- Approbation des dépenses et charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Communication des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce passées entre le Président et la société, lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur lesdites conventions et décision à cet égard,
- Questions diverses.

PC

CE

... / ...

... / ...

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- La copie et l'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2017,
- Le rapport de gestion établi par le Président,
- La copie des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce passées entre le Président et la société,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte du projet de résolution soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés au Commissaire aux Comptes dans les délais prévus, et que ces éléments d'information ont été tenus à la disposition des actionnaires, 8 jours avant l'assemblée, conformément aux statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Président, puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion établi par le Président et le rapport général du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, quitus de sa gestion au Président, et décharge de l'accomplissement de sa mission au commissaire aux comptes.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à un montant global de 10 376 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

PC
CE .../...

... / ...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 font apparaître un bénéfice de 87 915,69 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Autres réserves :+ 39 915,69 €
Dividendes :+ 48 000 €

Ce dividende de 48 000 € sera mis en paiement par la Présidence dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée Générale rappelle les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le 30/09/2016 : 48 000 €
Exercice clos le 30/09/2015 : 48 000 €
Exercice clos le 30/09/2014 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce et avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur lesdites conventions, et statuant sur ce rapport, approuve chacune de ces conventions.

Chaque convention est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant le droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'octroyer au Président, Monsieur Eddy CHAZOT, une prime de bilan d'un montant de 8 000 € versée au cours de l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

R
CE .../...

... / ...



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un actionnaire.

Eddy CHAZOT

Handwritten signature of Eddy Chazot, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Patricia RIBET

Handwritten signature of Patricia Ribet, featuring a large loop on the left and several horizontal strokes extending to the right.

.../...



Alain JOLIVET

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Jean-Philippe CALLON

Maîtrise es Sciences Techniques Comptables et Financières

Dikran TABBAKH-MAGHAKIAN

Diplômé d'Études Supérieures Comptables et Financières

Experts-comptables / Commissaires aux comptes

SAS CIRAM
2890 A Route de l'Aéroport
Z.I. Les Fontaines
26120 CHABEUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Exemplaire certifié conforme
destiné au Greffe du Tribunal de Commerce

2 Avenue Jean Monnet - 26000 VALENCE

Tél. : 04 75 81 83 19 - Contact : 2cara@2cara.fr - Fax. : 04 75 55 93 97 - Site : www.2cara.fr

Société inscrite à l'ordre des experts-comptables - Région Rhône-Alpes - Société inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Grenoble
SARL au capital de 1 600 000 € - SIRET : 479 959 827 000 29 - APE : 6920Z - N° TVA intracommunautaire : FR 47479959827

Aux Associés de la société

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS CIRAM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 5 février 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'P' intertwined, with a horizontal line crossing through them.

**Pour 2CARA
Jean-Philippe CALLON
Commissaire aux Comptes**

SAS CIRAM
BILAN

En Euro

ACTIF	Valeurs au 30/09/17			Valeurs au 30/09/16
	Val. Brutes	Amort. & Prov.	Val. Nettes	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	373 844	239 324	134 519	162 790
Installations techniques, matériel	676 186	570 793	105 393	9 039
Autres	337 750	268 456	69 294	83 524
Immobilisations financières	130 264		130 264	130 264
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 518 043	1 078 573	439 470	385 617
Stocks				
Matières premières, autres approvisionnements	98 323		98 323	104 908
Produits intermédiaires et finis	18 247		18 247	26 155
Créances				
Clients	450 116	1 236	448 880	386 761
Créances fiscales et sociales	49 857		49 857	48 442
Autres créances	6 500		6 500	
Disponibilités	295 611		295 611	261 229
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	918 653	1 236	917 418	827 495
TOTAL ACTIF	2 436 697	1 079 809	1 356 888	1 213 112

Commissaire aux Comptes
2CA

COMpte DE RESULTAT

En Euro

	Du 01/10/16 Au 30/09/17		Du 01/10/15 Au 30/09/16		Variation	
					en valeur	en %
Ventes de biens et services	2 801 043	100,28 %	2 799 468	99,50 %	1 575	
Production stockée	-7 908	-0,28 %	14 026	0,50 %	-21 934	-156
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 793 135	100 %	2 813 494	100 %	-20 359	-1
Matières premières	1 323 915	47,40 %	1 325 029	47,10 %	-1 114	
TOTAL COUTS DIRECTS	1 323 915	47,40 %	1 325 029	47,10 %	-1 114	-0,08
MARGE BRUTE	1 469 220	52,60 %	1 488 465	52,90 %	-19 245	-1
Autres achats et charges externes	514 860	18,43 %	489 179	17,39 %	25 681	5
Impôts, taxes et versements assimilés	31 161	1,12 %	34 820	1,24 %	-3 659	-11
Charges de personnel	748 614	26,80 %	757 571	26,93 %	-8 958	-1
Dotations aux amortissements (et provisions)	84 702	3,03 %	112 880	4,01 %	-28 178	-25
Autres charges d'exploitation	25 125	0,90 %	3 197	0,11 %	21 928	686
CHARGES D'EXPLOITATION	1 404 462	50,28 %	1 397 647	49,68 %	6 814,53	
Reprises sur provisions (et amortissements)	24 409	0,87 %	2 090	0,07 %	22 320	
Transferts de charges d'exploitation	19 991	0,72 %	7 084	0,25 %	12 907	182
Autres produits de gestion courante	500	0,02 %	49		451	928
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	109 658	3,93 %	100 041	3,56 %	9 617	10
Produits financiers	2 261	0,08 %	14		2 247	15869
Charges financières	5 050	0,18 %	6 581	0,23 %	-1 531	-23
RÉSULTAT FINANCIER	-2 789	-0,10 %	-6 567	-0,23 %	3 778	58
RÉSULTAT COURANT	106 869	3,83 %	93 474	3,32 %	13 396	14
Produits exceptionnels	15 117	0,54 %			15 117	
Charges exceptionnelles	1 252	0,04 %	19 588	0,70 %	-18 336	-94
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 865	0,50 %	-19 588	-0,70 %	33 453	171
Impôt sur les bénéfices	32 818	1,17 %	14 854	0,53 %	17 964	121
BENEFICE ou PERTE	87 916	3,15 %	59 032	2,10 %	28 884	33

Commissaire aux Comptes
2017

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---|----------------|
| - Agencement et aménagement des constructions | 5 à 10 ans ans |
| - Matériels et outillages industriels | 5 ans |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Matériel de bureau | 3 à 5 ans ans |

Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au dernier prix d'achat.

Les produits fabriqués sont évalués au prix de vente, diminué d'un coefficient de réfaction.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui	369 840	4 004
		Instal.géné., agencts & aménagts const.		
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		675 947	109 650
		Instal. gén., agencts & aménagts divers	133 206	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	119 061	24 900
	Matériel de bureau & info., mobilier	80 156		
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL III	1 378 210		138 554
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		85 234	
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		45 030	
	TOTAL IV	130 264		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 508 474		138 554

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével. TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL II					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui			373 844	
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indust.		109 412		676 186	
		Ins. gal. agen. amé. div.	6 305		126 901	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	134		143 827	
	Mat.bureau, info., mob.	13 135		67 021		
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL III		128 986	1 387 779		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations			85 234		
	Autres titres immobilisés			45 030		
	Prêts & autres immob. financières			130 264		
	TOTAL IV			130 264		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		128 986	1 518 043		

Commissaire aux Comptes
2CA

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	207 049	32 275		239 324
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		666 908	13 297	109 412	570 793
Autres immos corporelles					
Inst. générales agencem. amén. div.		116 920	9 209	6 305	119 824
Matériel de transport		60 497	26 144	134	86 508
Mat. bureau et informatique, mob.		71 483	3 776	13 135	62 124
Emballages récupérables divers					
TOTAL		1 122 857	84 702	128 986	1 078 573
TOTAL GENERAL		1 122 857	84 702	128 986	1 078 573

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amortis fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Commissaire aux Comptes
2CA

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation			24 409		
financières					
exceptionnelles					



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
LA CHARPENTERIE - 4 ALLEE DU DAUPHINE - ZI 26300 BO	171 000	96 277	33,33	-20 582
2B2C - 4 ALLEE DU DAUPHINE - ZI 26300 BOURG DE PEAG	45 000	238 222	33,33	58 942
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

Commissaire aux Comptes


ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	7 334		7 334
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	45 030		45 030
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	1 478		1 478
	Autres créances clients	448 638	448 638	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés	1 280	1 280	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	16 487	16 487	
	Etat & autres	9 495	9 495	
	coll. publiques	22 595	22 595	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	6 500	6 500		
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		558 836	504 995	53 842
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		



COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	22 595
Disponibilités	
TOTAL	22 595



CAPITAUX PROPRES

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	300,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000,00	300,00



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		227 172	91 272	135 900	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		254 048	254 048		
Personnel & comptes rattachés		64 642	64 642		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		42 298	42 298		
Etat & Impôts sur les bénéfices					
autres Taxe sur la valeur ajoutée		23 455	23 455		
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés		37 889	37 889		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		649 504	513 604	135 900	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	134 900			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	69 055			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 200
Dettes fiscales et sociales	67 184
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	75 384



CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2017, le CICE s'élève à 29 310 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

La société CIRAM bénéficie du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6% en 2016 et de 7% en 2017. Pour l'exercice clos le 30.09.2017, la société a comptabilisé en produits (réduction de la ligne "Charges sociales" du compte de résultat) un Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) d'un montant de 29310€. En raison d'une clôture au 30 septembre, la société est en décalage avec l'année civile et ne peut donc imputer la totalité de ce crédit :

- CICE 2016 : € remboursable au 15.01.2017 en raison d'un excédent d'acomptes d'IS versés
 - dont 19334€ comptabilisé sur l'exercice précédent (01.01-30.09.2016)
 - dont 6715€ comptabilisé au titre du 4ème tri 2016
- CICE 2017 : 22595€ (01.01 au 30.09.2017)
comptabilisé en produit à recevoir dans l'attente d'une imputation sur l'impôt sur les bénéfices du prochain exercice.



ENGAGEMENTS

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

La société a souscrit un contrat IFC à compter de 01/10/2013.
Le montant payé depuis cette date s'élève à 14588€.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement TOTAL (1)						
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions TOTAL						



DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Le fonds de commerce a été nanti au profit des banques.

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	227 172	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	227 172	

Commissaire aux Comptes
2CA
2016 - 2017